



TRANSFAIR

LES RENCONTRES DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

4 décembre 2018
au Palais Brongniart, Paris

INFOPRO
digital



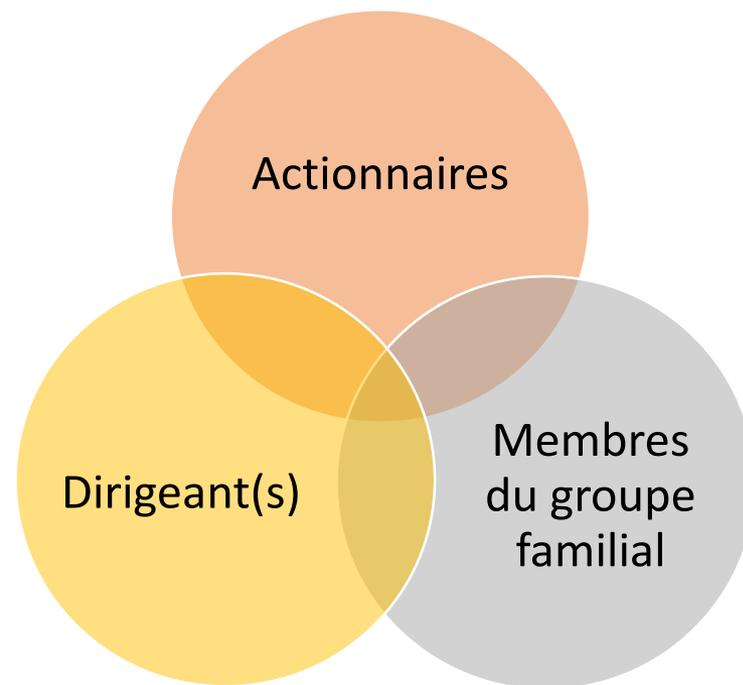
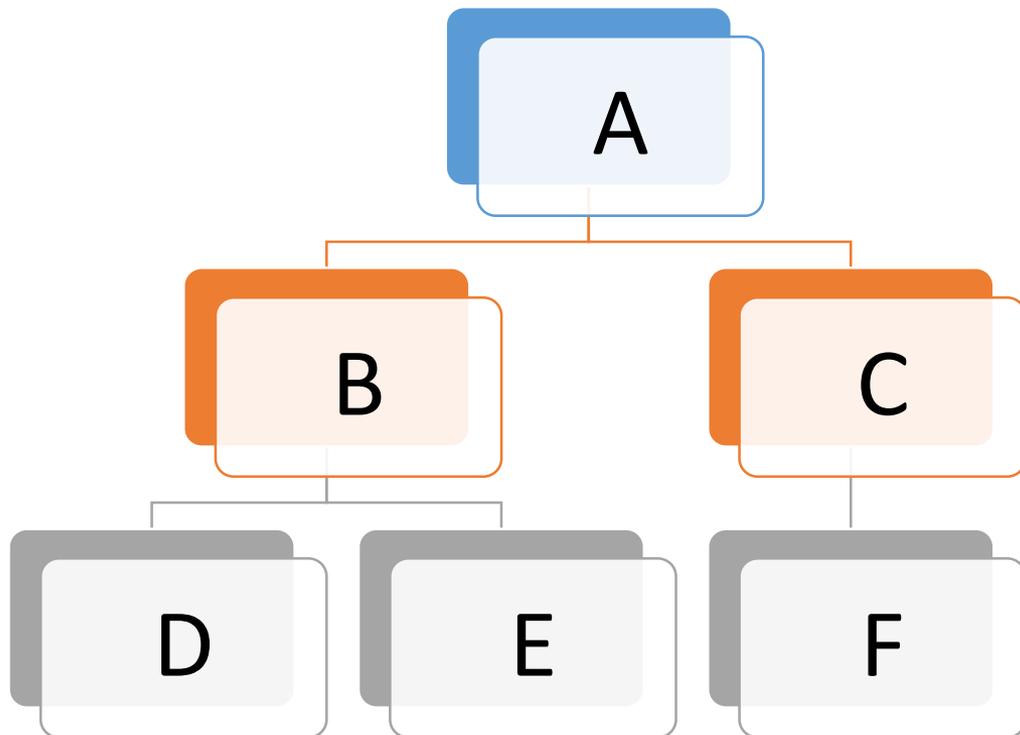
Transmission familiale : l'importance de l'anticipation de la future gouvernance de l'entreprise

Yasemin BAILLY SELVI

UP'Notaires membre de NCE

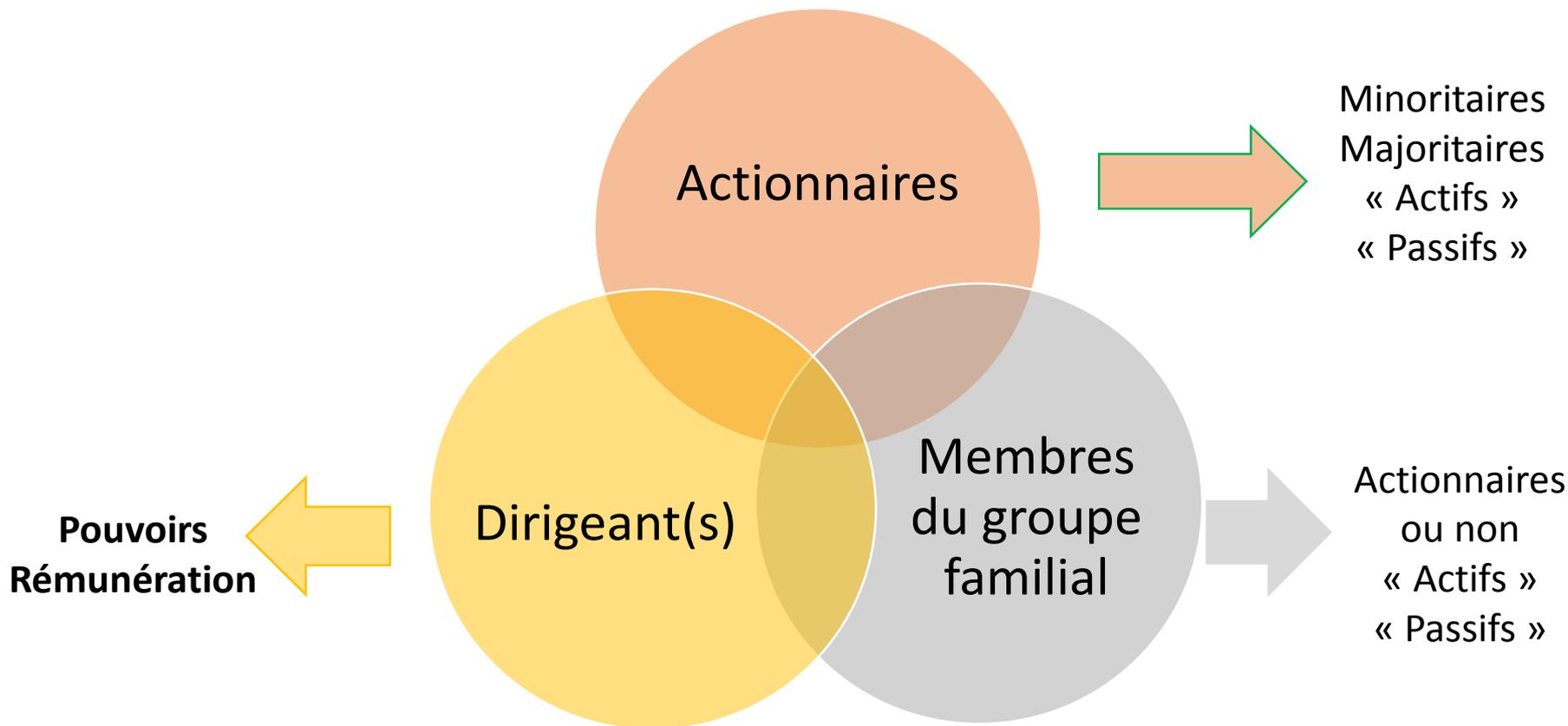
DECINES-CHARPIEU

Réunion de **plusieurs acteurs** :



L'entreprise familiale

Réunion de **plusieurs acteurs** avec des divergences :



Le contexte

- Dirigeant – Fondateur : 1^{ière} génération**

Transmission à la **seconde génération**

Rôle du conjoint

Enfants mineurs

- Eclatement entre **plusieurs branches familiales** : frères et – sœurs (seconde génération)

Transmission à la **troisième génération**

Rôle des conjoints

Enfants mineurs

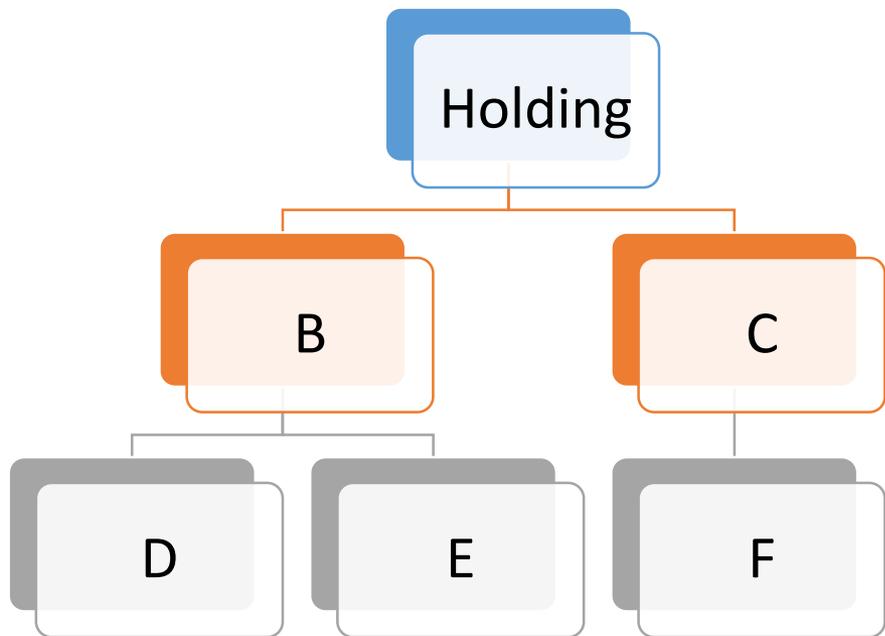
Les procédés

F.B.O. : Family Buy Out



Rachat par une société holding
Liquidités pour les actionnaires sortant (totalement ou partiellement)

Transmission à titre gratuit : donations (pacte Dutreil ou non...)



**Souvent,
combinaison
des deux
techniques**

Les interrogations

A quels membres du groupe familial transmettre ?
Tous ? Sélection ? Sur quels critères

Introduction de **tiers au capital** ?
Cadres salariés, Financiers

Qui sera dirigeant ?
Quels **pouvoirs** ?
Quelle **rémunération** ?

Comment organiser l'**équilibre** entre les associés « actifs » et les associés « passifs » ?

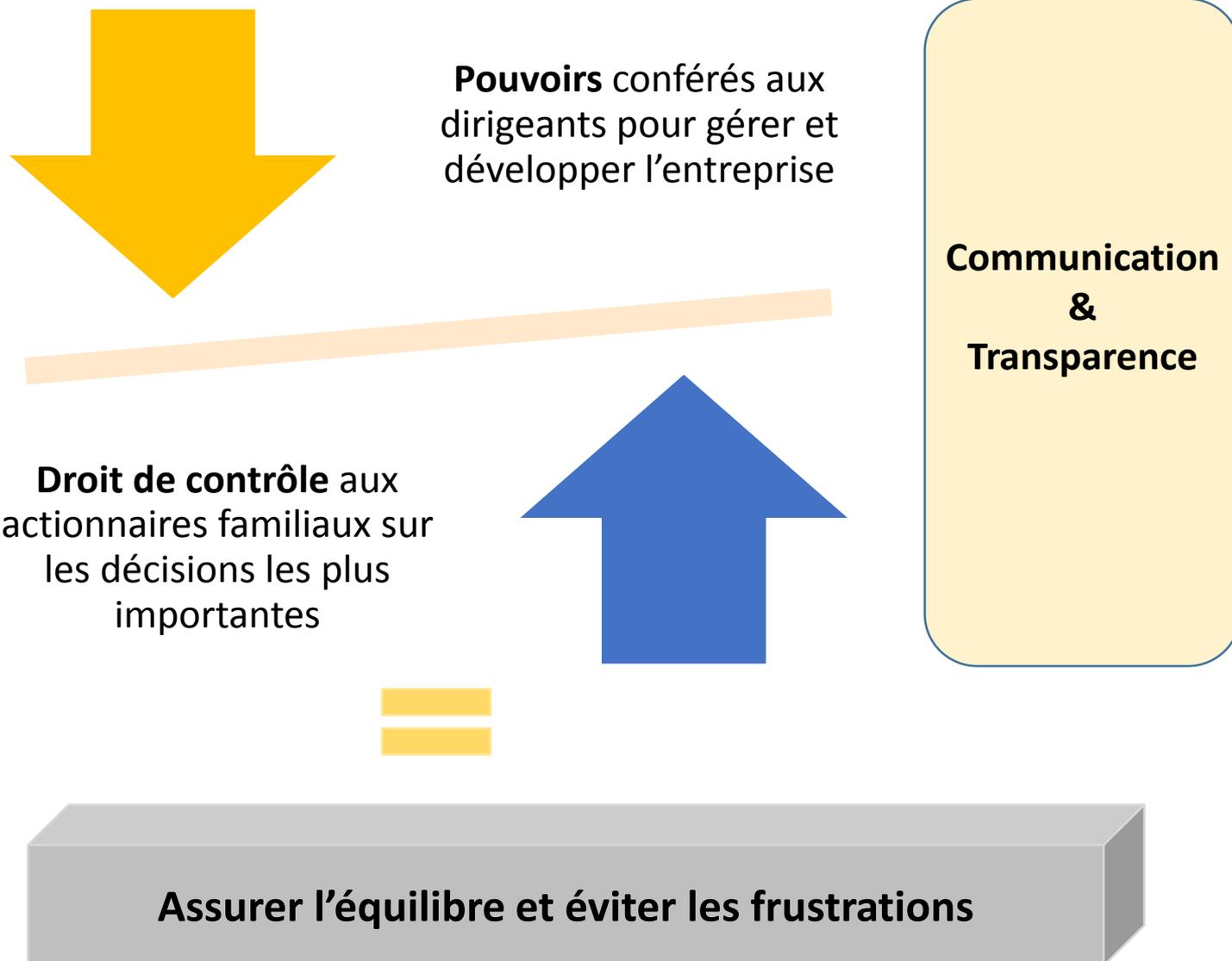
Quel accès à l'**information** ?

Comment contrôler l'**accès au capital** (conjoints, enfants mineurs...)?

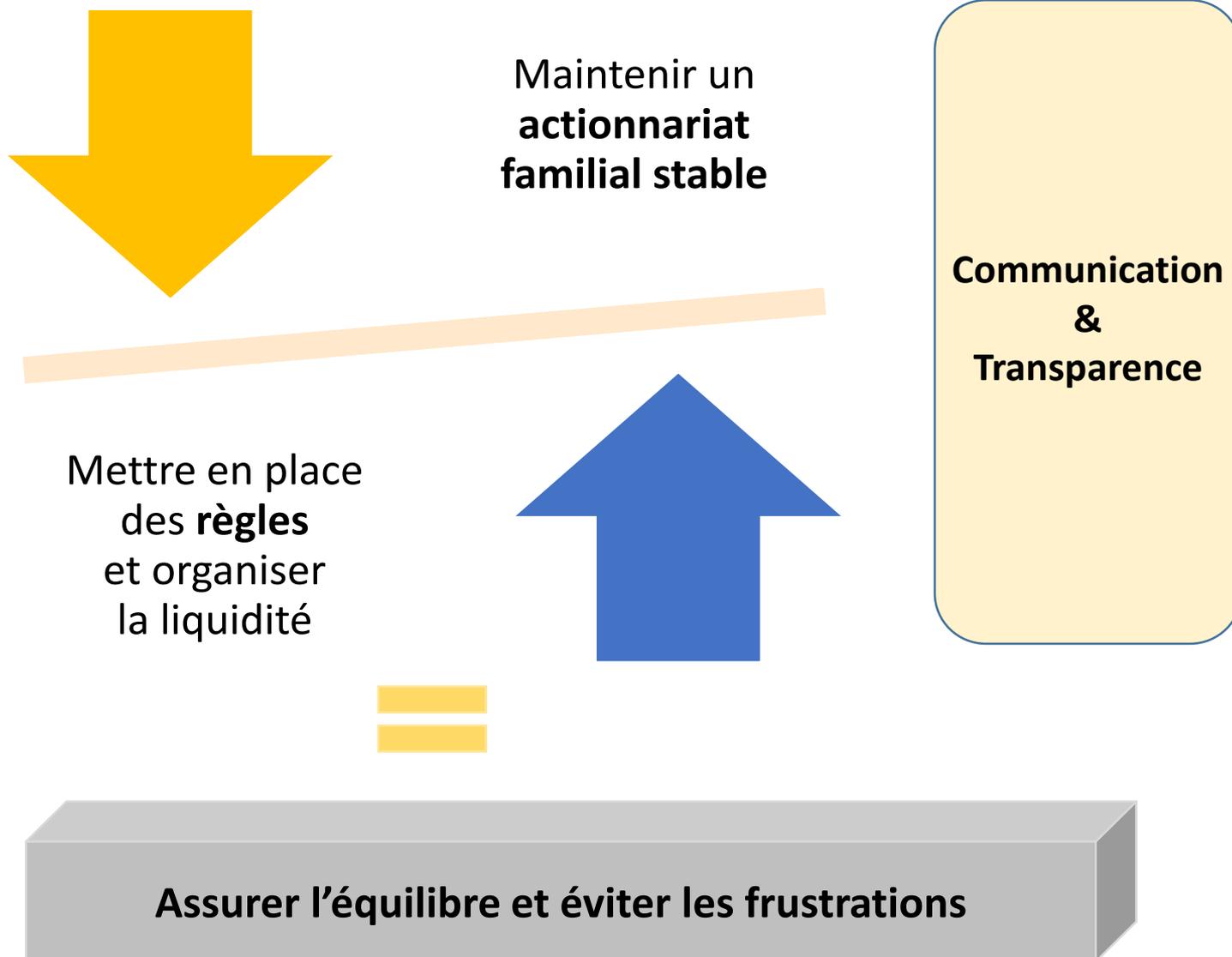
Organisation de la **liquidité** ?

Quel politique de **distribution de dividendes** ?

Les éléments essentiels au sein du groupe familial



Les éléments essentiels au sein du groupe familial



Les outils juridiques

Les statuts

Souplesse de rédaction +/- grande
selon le forme juridique retenue

Droits des actionnaires :

Quels droits de vote ?

- En principe égalitaire
- Possibilité **d'aménagement dans des structures** type SAS ou Société civile (de manière temporaire ou définitive, peut être attachés à la personne : droit de vote multiple...
- Quelle répartition en présence d'un **démembrement** ?

Quels droits financiers ?

- Droit à dividende selon la quote-part détenue dans le capital (principe)
- Possibilité d'aménagement dans des structures type SAS ou Société civile, de manière temporaire ou définitive
- Quelles règles en présence de d'un démembrement : à qui reviennent les réserves ? Sort en cas de réduction de capital ?

Les outils juridiques

Les statuts

Souplesse de rédaction +/- grande
selon le forme juridique retenue

Contrôle de l'accès au capital

Agrément – préemption ?

- Quels agrément : cession? Donation ? Décès ? Tous les héritiers, le conjoint, les tiers ?
- Prévention du risque d'incapacité et de décès de l'actionnaire
 - Mandats de protection future
 - Mandat à effet posthume
- Quels règles d'agrément (sort des titres appartenant à la succession)
- Quelle modalités de préemption en cas de non agrément ?
- Clause d'exclusion (dans les SAS)?
- Clause d'inaliénabilité (temporaire) dans les SAS

Les outils juridiques

Les statuts

Souplesse de rédaction +/- grande
selon le forme juridique retenue

Les dirigeants

☐ Nomination – révocation – pouvoirs des dirigeants ?

- Quelles règles de nomination : majorité, unanimité
- Quelles règles de révocation : majorité, unanimité
- Quels pouvoirs et contre-pouvoirs?
- Quelle règles de fixation de la rémunération ?
- Prévention du risque d'incapacité et de disparition
 - Prévoir la possibilité de désignation d'un dirigeant successif / substitutif

Les outils juridiques

Les statuts

Souplesse de rédaction +/- grande selon le forme juridique retenue

Opposabilité des statuts (déposés au greffe du TC):

- À la société
- Aux associés
- Aux tiers (sauf restrictions des pouvoirs du dirigeant)

Violation d'une règle statutaire – quelles sanctions ? Nullité ?

- Nullité réservé aux violations des règles impératives du Code de Commerce ou de la loi L235-1 al 2 et L1844-10 C. Civil
- Certains cas de nullité pour méconnaissance d'une clause statutaire : inaliénabilité des actions ou agrément dans les SAS (C. Com. L227-15) – décisions collectives dans les SAS (C. Com. art. L227-9) – violation d'une clause d'agrément dans les SA SAS (C. Com. art. L228-23 al. 5)
- Autres violations : dommages-intérêts ou révocation du dirigeant

Les outils juridiques

Le règlement intérieur

Peut régir certaines questions touchant à la gouvernance

Utilisations :

- Modalité de fonctionnement d'un organe social
- Relations entre deux organes (répartition des pouvoirs entre le CA et le DG)

Modifiable à tout moment, hors AG : l'organe compétent pour l'établir et le modifier est défini dans les statuts

Opposabilité du règlement intérieur

- À la société
- Aux associés

Les outils juridiques

Le pacte de famille

Pacte d'actionnaires conclu entre associés membres d'une même famille

Utilisations :

- Fixation de règles concernant l'organisation de l'entreprise
- Fixation de règles concernant la répartition des postes dans les organes sociaux
- Fixation de règles concernant les règles de stabilité du capital social

**Opposabilité du pacte de famille : aux seuls signataires.
Sanction d'une violation : dommages-intérêts ou résolution judiciaire du pacte**

Caractère confidentiel : entre les seuls signataires

Le pacte de famille ne doit pas comporter de dispositions :

- Contraire aux statuts
- Contraires à l'ordre public (prohibition des pactes sur successions futures...)

Les outils juridiques

Charges et conditions d'une donation

Permettent à l'occasion d'une donation, d'imposer des conditions aux donataires

Utilisations :

- Condition d'interdiction d'aliéner sans l'accord du donateur** (de manière temporaire – doit être justifié par un intérêt légitime et sérieux)
- Droit de retour conventionnel en cas de prédécès du donataire** (possible même en présence de descendants du donataire)
- Clause d'exclusion de communauté**
- Clause de sortie conjointe**

En cas de non respect de la condition – deux possibilités :

- **Action révocatoire** – demandé en justice (C. Civ. art 953) par le donateur ou ses héritiers – appréciation du juge
- **Clause résolutoire de plein droit** peut être prévue dans l'acte de donation

Les outils juridiques

Actions de préférence

Possible dans les **SA et les SAS**
(C. Com. 228-11, al. 2)

Utilisations :

- Octroi de droits particuliers de toute nature, à certaines actions, à titre temporaire ou permanent**
 - Modulation des droits financiers : dividende prioritaire, dividende précipitaire, droit renforcé sur le boni)**
 - Droits de vote renforcé : double, triple, multiple**
 - Droit renforcé à l'information**
 - Droit de veto sur certaines décisions**

- **Opposabilité à la société des actions de préférence.**
- **Emission pour une durée déterminée ou pour la durée de la société**
- **Lors de la création : le formalisme peut être lourd (avantages particuliers si émises au profit d'un actionnaire nommément désigné – C. Com. Art. L 225-8)**
- **Complexité de la valorisation par rapport aux actions ordinaires**

En conclusion

- Bien cerner l'environnement familial pour le comprendre et concevoir une « feuille de route »
- Nécessité d'une communication accrue
- Bien s'entourer de personnes maîtrisant les outils juridiques
- Une transmission familiale réussie permet d'assurer la pérennité d'un acteur économique essentiel qu'est l'entreprise et maintenir une « dynastie familiale »



Réussite

Transmission familiale

**l'importance de l'anticipation de la future
gouvernance de l'entreprise**

Famille

Gouvernance

MERCI

Pérennité





TRANSFAIR

LES RENCONTRES DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

4 décembre 2018
au Palais Brongniart, Paris

INFOPRO
digital